

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

4ème ANNEE DES ETUDES DE SANTE – DFASM 1 2026-2027

A – LES ENSEIGNEMENTS

1°/ Enseignement des Unité d'enseignement (UE)

- UE Dermatologie & Revêtement cutané
- UE Médecine Interne
- UE Immunopathologie & Immuno-intervention
- UE Endocrinologie-Diabétologie-Hormonologie-Reproduction
- UE Médecine Générale
- UE Génétique Médicale
- UE Hématologie / Tissu Sanguin
- UE Anatomie et Cytologie Pathologiques
- UE Oncologie
- UE Douleur & Soins Palliatifs
- UE Thérapeutique
- UE Lecture Critique d'Article (LCA)
- UE Langue étrangère : Anglais
- UE Santé numérique
- UE Compétences Relationnelles & Éthique

2°/ Service Sanitaire

3°/ Stages hospitaliers

4°/ Épreuve clinique sous format ECOS (Certificat de Compétences Cliniques ou CCC) - contrôle continu avec 2 sessions d'ECOS (représentant 20% de la note finale du CCC)

5°/ AFGSU Niveau 2

B – MODALITES DE VALIDATION

Les épreuves se déroulent sous format électronique et sont organisées pour l'ensemble des UE. Elles comportent des éléments de question dont la docimologie est identique à celle prévue pour l'Examen Dématérialisé National (liste non exhaustive : dossiers cliniques progressifs, questions isolées, tests de Concordance de Script, key-features problems, questions ouvertes...).

Une journée de réserve sera prévue dans l'emploi du temps. En cas de problème informatique lors de l'examen sur tablette, une nouvelle épreuve pourra être organisée afin de permettre aux étudiants de repasser l'examen dans les mêmes conditions.

.

Lors des examens (sessions 1 et 2), aucune sortie avant la fin des épreuves ne sera autorisée.

La validation du semestre s'acquiert en obtenant la note d'au moins 10/20 à chaque UE, ainsi qu'à l'ensemble du semestre. Pour être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit donc avoir validé, dans les conditions prévues, et si nécessaire à l'issue d'une session 2, chaque UE et stages hospitaliers, des deux semestres, ainsi que le Service Sanitaire et l'AFGSU (attestation de formation aux gestes de secours d'urgence) de Niveau 2. La non-validation, même d'une seule épreuve, entraîne le redoublement.

L'étudiant doit ainsi avoir validé l'AFGSU de niveau 2 dont le premier niveau est enseigné en DFSGM2. A noter qu'en cas de non-validation de la formation AFGSU Niveau 2, l'étudiant devra valider la formation par ses propres moyens, en dehors de la Faculté. La non-validation de l'AFGSU Niveau 2 entraînera le redoublement.

Les UE ne se compensent pas entre elles. Une UE acquise est capitalisée pour l'année suivante en cas de redoublement, sauf les stages qui ne sont pas capitalisables.

A partir de la rentrée 2026/27, la présence physique aux enseignements pourra être exigée selon une quotité de temps définie par le Responsable de l'UE (cf. tableaux paragraphes 1°/ et 2°/ ci-dessous) et communiqué par ce dernier. Concernant les enseignements déclarés obligatoires par l'enseignant, toute absence pourra entraîner l'application d'un malus lors de la délibération du jury, celui-ci restant souverain dans son appréciation. Ce malus pourra être appliqué indépendamment de la présentation d'un justificatif d'absence et pourra aller jusqu'à 2 points sur la note de l'UE concernée, selon notamment la nature et l'importance du cours manqué, le caractère récurrent des absences et la situation de l'étudiant..

Concernant l'UE Compétences relationnelles : la validation repose sur la présence aux séances. Toute absence entraînera donc la non-validation de l'UE.

La session 2 se déroulera, **soit dans les mêmes conditions de validation que la session 1, soit sous un format oral** à partir d'un effectif inférieur ou égal à 20 étudiants inscrits en session 2.

Si une ou plusieurs UE d'un semestre ne sont pas acquises à l'issue des 2 sessions, l'année sera alors invalidée. **Aucune dette d'UE n'est possible à la fin de la 4^{ème} année.** Cependant, en cas de redoublement, toutes les UE validées seront conservées l'année suivante (UE « capitalisées »).

Les étudiants redoublants sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) en vigueur au cours de l'année universitaire de leur redoublement (année N). Les MCC applicables à leur année de première inscription (année N-1) ne sont donc plus valides, et il leur appartient de prendre connaissance des modalités actualisées dès le début de l'année N.

Cas particulier : en cas d'UE non validée à l'année N-1 qui aurait été déplacée à l'année N dans la maquette du 1^{er} cycle, l'étudiant devra passer l'examen de l'UE concernée avec les étudiants du 1^{er} cycle lors de l'année N. Aucune UE ne devra rester invalidée.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

1°/ Semestre 1 (20 ECTS)

Discipline	Evaluation	ECTS	Présence Obligatoire
UE Dermatologie & Revêtement cutané	1 Épreuve de 1 h	3	-
UE Médecine Interne	1 Épreuve de 1 h	3	-
UE Immunopathologie & Immuno-intervention	1 Épreuve de 1 h	3	-
UE Hématologie / Tissu Sanguin	1 Épreuve de 1 h 30	3	-
UE Endocrinologie-Diabétologie-Hormonologie-Reproduction	1 Épreuve de 1 h 30	3	-
UE Génétique Médicale	1 Epreuve de 1 h	2	-
Stages hospitaliers (avec ECOS pour la médecine générale)		3	Oui

2°/ Semestre 2 (20 ECTS)

Discipline	Evaluation	ECTS	Présence Obligatoire
UE Médecine Générale	1 Épreuve de 1 h	3	-
UE Anatomie et Cytologie Pathologiques	1 Épreuve de 1 h	2	-
UE Oncologie	1 Épreuve de 1 h	3	-
UE Douleur & Soins Palliatifs	1 Épreuve de 1 h	2	-
UE Thérapeutique	1 Épreuve de 1 h	1	-
UE Santé Numérique	1 Épreuve de 30 minutes	1	-
UE Lecture Critique d'Article (LCA)	1 Épreuve de 2 h	3	-
UE Langue Étrangère : anglais	1 Épreuve de 1 h	1	Oui
UE Compétences Relationnelles & Éthique	Contrôle présentiel	1	Oui
Stages hospitaliers (avec ECOS pour la médecine générale)		3	Oui

UE optionnelle

Une UE optionnelle facultative (UE Engagement pédagogique 3) pourra être choisie par les étudiants et valorisera leur implication dans la constitution des évaluations ou dans le cadre du tutorat (centre de simulation, anatomie).

3°/ ECOS facultaires

Concernant les ECOS facultaires, il est attendu des étudiants une présentation conforme aux exigences professionnelles, avec notamment des ongles courts et une tenue correcte, en cohérence avec ce qui est attendu d'un médecin et/ou d'un professionnel de santé.

L'évaluation obligatoire des compétences cliniques sous forme d'ECOS (minimum de 3 stations) est organisée et comptera pour 20% de la note permettant validation du CCC en DFASM3. En cas de redoublement, le CCC est capitalisé, bien que la note ne soit pas connue. Aucune renonciation à la note du CCC de DFASM1 ne sera possible, même si le redoublement est acté. L'épreuve de rattrapage du CCC est prévue en DFASM3.

Par ailleurs, un système de bonus/malus pourra être appliqué en cas d'absence, que celle-ci soit justifiée ou non, selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.

Ce malus pourra être appliqué indépendamment de la présentation d'un justificatif d'absence et pourra aller de -1 à -2 points sur la note de l'UE concernée, selon notamment la nature et l'importance du cours manqué, le caractère récurrent des absences et la situation de l'étudiant.

4°/ Service sanitaire

L'UE service sanitaire est composée d'un enseignement théorique et pratique. Sa validation est obligatoire (2 ECTS).

La partie théorique correspond aux enseignements validés en DFGSM2 et DFGSM3, ainsi que la validation de l'AFGSU de niveau 2.

Pour la partie pratique, chaque étudiant choisira un thème dans la liste proposée par les responsables d'enseignement en fonction du nombre de places disponibles.

L'évaluation de l'UE est constituée de 3 composantes :

- une note sur 20 : évaluation notée de la présentation orale du projet en amont des interventions sur le lieu de stage. Cette note comprend aussi la présence obligatoire en TD et le suivi du e-learning. L'absence à un ou plusieurs TD pourra induire des points de pénalité dans la note de présentation orale du projet ;
- la présence effective en stage, notifiée par le référent au site de l'intervention ;
- la présence et la participation au retour d'expérience qui aura lieu après le stage et qui sera évaluée par les responsables de thématique.

La validation de l'UE service sanitaire s'acquiert en obtenant la note d'au moins 10/20 à la présentation orale du projet. Toute note inférieure à 10, ainsi que la non-réalisation du stage dans son intégralité ou la non-participation au retour d'expérience sont éliminatoires et obligent l'étudiant à présenter une session 2, dite de rattrapage. La session 2 correspond à un oral organisé pour chaque étudiant concerné, par le responsable de la thématique concernée.

5°/ Les stages hospitaliers

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, *"L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir par l'étudiant. La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le directeur de l'UFR de médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. La validation des stages est prononcée au vu d'une évaluation qualitative et d'une évaluation quantitative. La validation de*

la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

L'évaluation qualitative prend en compte :

- le comportement, l'assiduité et la tenue de l'étudiant lors de son stage,*
- la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.*
- la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.*

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages. Les évaluations de fin de stage peuvent être prises en compte pour le certificat de compétences cliniques.[DMI]

Les absences injustifiées en stage pourront être sanctionnées d'une non-validation dudit stage.

Les redoublants sont tenus d'effectuer l'ensemble des stages obligatoires à temps plein prévus au programme de l'année, incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

L'ensemble des stages de l'année devra être validé.

C- RESULTATS

La publication des résultats se fait uniquement via l'ENT de l'université dans le respect du délai fixé par la réglementation après la validation du jury.

Les étudiants peuvent avoir accès à leurs notes sur l'ENT dans les mêmes délais.

D – PLAGIAT

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase de paragraphe ou, plus largement de passage plagié.

L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.

L'utilisation d'outils à base d'intelligence artificielle (IA) n'est pas interdite dans le cadre de mémoires ou travaux demandés par les enseignants. Toutefois, l'étudiant est responsable du travail rendu et à ce titre, assume l'ensemble du contenu proposé à l'enseignant. En cas d'erreurs, de non-relecture par l'étudiant ou de travail entièrement réalisé à base d'IA, l'enseignant pourra refuser le travail rendu, appliquer un malus ou demander une sanction, sur le même modèle que le plagiat.